

Le 31 mai 2019

[Original]

Négociations collectives

M. D. Landry : Monsieur le président, c'est vendredi. Hier, j'ai posé des questions au premier ministre, et ce dernier doit bien se douter à quel sujet seront celles d'aujourd'hui. Hier, il m'a dit que mes questions étaient hypothétiques et qu'il ne répondait pas à cela. Maintenant, nous savons tous ce qui est arrivé à la Chambre hier. Il y a eu un vote, et les trois partis de l'opposition ont voté en faveur d'une motion voulant que la dispute entre les travailleurs des foyers de soins et le gouvernement doive être réglée en arbitrage exécutoire. Vu que cette motion a obtenu la majorité des votes à la Chambre hier, le premier ministre est-il maintenant prêt à soumettre cette dispute à l'arbitrage exécutoire?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs : Monsieur le président, je respecte évidemment le vote qui s'est tenu hier. Je comprends que cela visait à exhorter le gouvernement à prendre une décision concernant l'arbitrage exécutoire. J'ai été très clair dès le début à l'égard de l'incidence de l'arbitrage sur la province, de ce que nous avons observé dans une situation d'arbitrage exécutoire sans aucune condition, des coûts de fonctionnement des municipalités et des effets sur les indications... de l'incidence que le tout aurait sur notre province.

Je crois que la situation du personnel de nos foyers de soins, quand nous regardons ce qui se fait... Il a été fait mention aujourd'hui, pendant les déclarations de députés, des annonces qui sont actuellement diffusées. Je suis d'avis que les gens doivent comprendre les faits. Quand 33 000 employés considèrent un programme et disent : Vous savez, nous fournissons, nous aussi, notre part d'efforts pour le Nouveau-Brunswick, et nos salaires sont comparables, et... Ces employés sont bien payés. Peut-être aimerions-nous augmenter les sommes versées, mais notre province n'est pas en mesure de le faire. Je crois que les travailleurs des foyers de soins veulent apporter leur contribution. Je ne suis pas tout à fait sûr, par contre, que tous les membres du SFCP, en particulier les dirigeants, sont du même avis, et c'est préoccupant parce que nous avons besoin de leur aide, Monsieur le président.

[Original]

M. D. Landry : Je comprends ce que nous dit le premier ministre, mais il doit lui aussi comprendre ce que nous avons dit hier. Le leader parlementaire des Conservateurs, un homme que je respecte énormément à la Chambre, est sorti à l'extérieur. Ce n'est pas le premier ministre qui a pris part à la mêlée journalistique, c'est le leader parlementaire. Dans ses mots, il a dit qu'il s'agissait d'un geste symbolique. Comment voulez-vous considérer cela comme étant



un geste symbolique lorsque 62 % de la population du Nouveau-Brunswick a répondu et a donné son point de vue?

Je pense que nous avons donné la chance au gouvernement, hier, de se sortir facilement de ce marasme. Tout ce qu'a besoin de dire ce premier ministre pour se sortir de ce marasme, c'est que la majorité des gens du Nouveau-Brunswick lui a donné le mandat de soumettre cette dispute à l'arbitrage exécutoire. Pourquoi le premier ministre ne se sert-il pas de cette possibilité pour régler cette dispute?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs : Monsieur le président, nous devons disposer de la bonne structure de coûts pour que, une fois de plus, les gens considèrent le Nouveau-Brunswick comme un endroit où investir, travailler et vivre. Payons des salaires justes et raisonnables et veillons à ce que les avantages soient acceptables et raisonnables et les pensions, disponibles. Monsieur le président, voici ce que nous observons chez le groupe en question. Nous voyons des possibilités d'amélioration par rapport à ce qui a été offert. Nous entrevoyons dans tous les secteurs la possibilité de ne pas utiliser la totalité des congés de maladie et de déterminer les raisons pour lesquelles les gens ont recours à ces congés ou les prennent comme s'il s'agissait de jours de vacances. Monsieur le président, cette possibilité existe, et nous devons déterminer ce qui en est afin d'apporter des changements à cet égard.

Nous devons, en tant que gouvernement, assumer les responsabilités qui reposent sur nous. Nous devons être responsables des résultats des décisions qui sont prises, Monsieur le président, car il n'est prévu dans notre plan d'avenir aucune augmentation fiscale. Je sais que cela ne posait pas problème pour les gens du gouvernement précédent. Ils augmentaient les taxes et impôts ainsi que les droits. Ils le faisaient là où ils le pouvaient, car, pour eux, il s'agissait simplement d'injecter plus d'argent ou d'en dépenser davantage là où ils le pouvaient. Monsieur le président, j'ai une approche différente, et mon approche consiste à relancer le Nouveau-Brunswick à long terme afin que nos jeunes reviennent s'établir ici dans la province.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

[Original]

M. D. Landry : Monsieur le président, avant d'arriver au pouvoir, le premier ministre actuel avait dit à la Chambre qu'il donnerait plus de pouvoirs à cette dernière. C'est le temps de passer de la parole aux actes et de prouver à la population du Nouveau-Brunswick qu'il peut tenir sa promesse.

Le premier ministre nous dit que notre province est presque fauchée. J'ai regardé toutes ces publicités, qui coûtent énormément cher. Pourquoi n'y a-t-il pas d'argent pour payer les travailleurs des foyers de soins comme ils le veulent? Dans le *Daily Gleaner*, le *Telegraph-Journal* et l'*Acadie Nouvelle* de ce matin, j'ai vu de pleines pages de publicité qui coûtent



énormément cher. Le premier ministre peut-il m'expliquer cela, parce que c'était anticipé? Comme le vote avait lieu hier, c'était impossible que ces publicités aient été faites par la suite. Le résultat du vote d'hier a été anticipé. Dites-moi pourquoi il y a de l'argent pour payer de pareilles publicités.

[Traduction]

L'hon. M. Higgs : Monsieur le président, selon moi, l'une de nos responsabilités consiste à informer le public des décisions pour lesquelles il devra payer la facture, et c'est exactement de quoi il s'agit. En somme, si nous acceptons la demande, le coût pourrait s'élever à 7 000 \$ de plus par lit et par patient dans un foyer de soins. Qui paiera, Monsieur le président? Ce seront les simples citoyens, c'est-à-dire les gens qui travaillent tous les jours et essayent de payer leurs impôts, de faire vivre leur famille et de rester ici au Nouveau-Brunswick.

Nous devons être réalistes. Monsieur le président, est-il déraisonnable de demander qu'une politique d'arbitrage exécutoire soit assortie de conditions ou de critères? En d'autres mots, comparons le tout selon le lieu de résidence, le lieu où l'argent est dépensé et le lieu où il est gagné, dans les secteurs privé et public. Examinons les avantages, le régime de pension, les critères relatifs aux congés de maladie, les salaires par rapport à d'autres salaires et la situation des 33 000 employés qui ont déjà conclu une convention. Monsieur le président, oui, nous aurons recours à l'arbitrage exécutoire, mais celui-ci sera assorti de conditions. Il sera assorti de conditions et de critères qui tiennent compte des conditions de vie et de travail au Nouveau-Brunswick.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

[Original]

M. D. Landry : Monsieur le président, aller en arbitrage exécutoire avec des conditions, ce ne sont plus les droits pour lesquels se sont battus les travailleurs syndiqués. Aller en arbitrage exécutoire avec des conditions, ce n'est plus de l'arbitrage exécutoire ; ce sont tout simplement des négociations semblables à celles menées présentement.

Le premier ministre pense-t-il qu'il va attirer des gens au Nouveau-Brunswick avec des salaires de crève-la-faim et des conditions qui ne permettent pas de retenir des employés? Qui va être intéressé à venir travailler dans les foyers de soins, lorsque les travailleurs sont dans la rue et qu'ils sont devant les tribunaux? Le premier ministre utilise toutes sortes de moyens dans les journaux, à l'exception de la négociation autour d'une table.

Ce matin, ce que nous demandons au premier ministre, c'est que, la Chambre ayant voté hier à 62 % pour que les travailleurs de foyers de soins et le gouvernement aillent régler cette dispute autour d'une table de négociation, il permette de procéder au recours à l'arbitrage exécutoire.



[Traduction]

L'hon. M. Higgs : Monsieur le président, je suis prêt à mettre en place tous les critères pour comparer les salaires et les conditions de travail, apporter les améliorations nécessaires sur le plan des heures et examiner les soins de santé, les pensions, les congés de maladie et les salaires au regard d'emplois semblables dans les hôpitaux du Canada atlantique. Monsieur le président, ce n'est pas un problème.

Il est difficile de croire que l'opposition là-bas dirait : Ah, non, nous devrions faire la comparaison avec ce qui existe ailleurs, peu importe où dans le monde. Cela n'est pas raisonnable. Personne ne procède ainsi, Monsieur le président. C'est bien le seul endroit où l'on proposerait une telle idée. Monsieur le président, j'ai donc une obligation. J'ai une obligation morale, celle de faire en sorte que les gens aient les moyens de vivre et de travailler ici. Je crois que c'est exactement ce que les travailleurs des foyers de soins veulent faire. Ils veulent être traités de façon équitable. Ils veulent contribuer à trouver la solution, et je veux travailler avec eux dans ce sens, Monsieur le président.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Higgs : Savez-vous quoi? S'il faut déclencher des élections, c'est ce que nous ferons, Monsieur le président, car nous resterons fermes sur nos positions.

Immunisation

M. D'Amours : Monsieur le président, si le ministre du Tourisme est en mesure de compter le nombre de guides-vacances restants à la fin de la saison touristique, le premier ministre peut-il expliquer pourquoi le ministre de la Santé ne peut pas compter le nombre de vaccins disponibles au début de l'éclosion? Je pense, Monsieur le président, qu'il est temps que le premier ministre demande à l'un des collègues du ministre de la Santé de déterminer le nombre exact de vaccins disponibles au Nouveau-Brunswick.

L'hon. M. Higgs : Je suppose, Monsieur le président, que je ne prends la parole qu'en raison du lien entre Tourisme et Santé. Nous nous trouvons ici dans une situation où le ministre du Tourisme a bel et bien dit : Voilà un cas où les guides ne sont pas utilisés, et en voici l'exemple. Je suis très impressionné par le fait qu'il ait obtenu les chiffres, Monsieur le président. Il a exposé les faits, et il n'y a pas vraiment de débat. Enfin, nous pourrions laisser les guides servir de presse-papiers sans qu'ils soient utilisés et continuer à dépenser 400 000 \$ ou 500 000 \$ par année, et je suppose que cela est acceptable pour les gens d'en face.

Ensuite, Monsieur le président, en ce qui concerne la situation survenue hier et le défi qui s'est posé au ministre de la Santé, savez-vous quoi? Nous avons eu 11 cas à Quispamsis et à



Rothesay — 11 cas ; nous ne parlons donc pas d'une épidémie ici, Monsieur le président. Nous parlons d'un cas isolé que le ministère de la Santé a contenu.

Monsieur le président, voulez-vous savoir combien de questions j'ai reçues par courriel, à titre de député de Quispamsis, concernant la situation? Zéro, Monsieur le président. Ne permettons pas que la situation prenne trop d'ampleur. Stabilisons-la. Je crois que le ministère agit exactement dans ce sens.

M. D'Amours : Monsieur le président, je pense que le premier ministre devrait vérifier son courriel. Il y trouvera peut-être de nouveaux renseignements.

Vous savez, Monsieur le président, étant donné que le ministre de la Santé ne peut pas compter, le premier ministre peut-il confirmer à la Chambre que le Nouveau-Brunswick a reçu 15 000 vaccins et nous dire pourquoi le ministre de la Santé n'a pas fourni ce renseignement à la Chambre et aux gens de la province?

L'hon. M. Flemming : En tant que ministre de la Santé, je suis tenu de m'assurer que le bureau de Santé publique dispose des ressources nécessaires. Il dispose de vaccins en quantité suffisante. Il a accès, au besoin, à des quantités supplémentaires. Le bureau gère l'éclosion, et je crois très franchement que les professionnels de la santé ont mieux à faire que de compter chaque flacon en sachant pertinemment qu'ils disposent de tout le stock nécessaire.

C'est une question ridicule. C'est de la mauvaise gestion. Personne ne réaffecterait des ressources au dénombrement de petits flacons. Le nombre varie tous les jours. Les gens se font vacciner. Que faut-il faire : compter les flacons à midi avant de vacciner des gens à 15 h, puis les compter de nouveau? Nous compterons alors à 17 h, à 19 h, à 21 h et à minuit, n'est-ce pas? C'est ridicule. Il est clair que le député n'a jamais travaillé dans le secteur public ni dirigé un...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. D'Amours : Comme je l'ai mentionné hier, si le ministre pense qu'il a besoin de compter flacon par flacon, c'est qu'il y a un problème en fin de compte. Un véritable problème se pose au sein de son ministère s'il ne peut pas savoir exactement le nombre de vaccins disponibles au Nouveau-Brunswick et indiquer aux gens de la province. Nous sommes mal pris, et ce, à cause du ministre, Monsieur le président.

Dans l'édition de ce matin du *Telegraph-Journal*, il est dit que, selon James Turk, le directeur du Centre for Free Expression de Ryerson University, le manque d'accès à l'information sur les directives est irresponsable. Ce matin, des annonces antisyndicales ont été diffusées dans le *Telegraph-Journal* et d'autres journaux. Le premier ministre peut-il dire à la Chambre combien ces annonces ont coûté aux contribuables du Nouveau-Brunswick et indiquer pourquoi l'argent n'a pas été affecté à la diffusion d'information sur les directives concernant l'éclosion de rougeole?



L'hon. M. Higgs : En ce qui concerne nos annonces dans les journaux, Monsieur le président, elles ont coûté 16 000 \$. Savez-vous quoi, Monsieur le président? Nous pouvons faire les deux. Nous pouvons informer les gens du Nouveau-Brunswick de ce que cela leur coûte et des impôts qu'ils devront payer pour financer une demande déraisonnable qui a été présentée et que la Chambre a appuyée. Nous pouvons leur exposer les faits afin qu'ils soient informés des conséquences, car ils devront payer. Voilà la situation.

En ce qui concerne les vaccins et la rougeole, Monsieur le président, il ne s'agit pas d'une épidémie. Il s'agit d'une éclosion localisée que le ministère gère très bien. Pour ce qui est du nombre de personnes à se faire vacciner, si les gens veulent se faire vacciner, c'est très bien. Le ministère de la Santé gère très bien la situation. Dans notre collectivité — ma collectivité —, la situation est maîtrisée, Monsieur le président. Merci.

Taxe sur le carbone

M. Bourque : Monsieur le président, le premier ministre dit qu'il a présenté à Ottawa un plan pour le carbone. Le plan présenté par le gouvernement précédent avait été rendu public et affiché sur le site Web du gouvernement. Nous n'avons pas encore vu le gouvernement actuel publier son plan. Toutefois, certaines observations faites publiquement nous ont effectivement permis d'apprendre certaines choses, à savoir qu'il n'y aurait aucun coût additionnel pour les consommateurs, mais qu'il y aurait une tarification du carbone pour l'industrie. Je crois que des coûts additionnels de 11 millions de dollars pour l'industrie ont été mentionnés. Cela ressemble beaucoup au plan du gouvernement précédent, ce qui m'amène à poser la question suivante : Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas rendu public le nouveau plan? Par souci de transparence et de bonne gouvernance, le premier ministre s'engagera-t-il à rendre public le plan aujourd'hui et montrera-t-il s'il y a des différences entre les deux plans?

L'hon. M. Carr : Merci, Monsieur le président, et je remercie le député d'en face. Il s'agit d'un sujet dont nous discutons constamment, des deux côtés de l'Assemblée législative, depuis de nombreux mois. Nous avons vu comment le dernier plan avait été géré, médiatisé et politisé, et il n'a mené nulle part. Maintenant, nous nous trouvons dans une situation désavantageuse. L'ancien premier ministre a décidé de n'avoir recours à aucun avis de quiconque au sein du gouvernement pour présenter son plan, et celui-ci a échoué. Nous ne voulons pas mettre en péril le plan. Des discussions ont cours entre nos représentants du ministère de l'Environnement et ceux du gouvernement fédéral.

Quand nous lancerons le processus et le mettrons en marche, tous les parlementaires auront la possibilité d'examiner le plan avant les gens du public. Les médias auront aussi leur propre séance d'information technique à huis clos qui sera soumise à un embargo. Je pense que c'est la seule chose juste à faire à l'égard de tous les parlementaires. Nous mettrons ce plan en marche.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.



M. Bourque : Monsieur le président, voilà qui ne me semble pas correspondre à une transparence totale. Pour faire preuve de transparence totale, il faudrait que le public voie le plan au fur et à mesure que nous le mettons sur pied, et je pense que c'est la chose juste à faire.

Nous présumons que, en présentant ce plan, le premier ministre convient finalement de la nécessité d'un plan pour le carbone afin de réduire les émissions au Nouveau-Brunswick, ce qui comprend une tarification du carbone. Si c'est le cas, Monsieur le président, pourquoi donc le premier ministre envisage-t-il toujours d'intenter une action en justice contre Ottawa à ce sujet? Il rend peut-être un service personnel à son ami Doug Ford. C'est possible, mais, autrement, je ne vois tout simplement pas l'utilité. Nous dépensons beaucoup d'argent dans le système judiciaire, et une décision a déjà été rendue. Monsieur le président, les gens en question parlent d'un plan pour le carbone. Qu'ils parlent d'un plan pour le carbone. Pourquoi la contestation judiciaire suit-elle toujours son cours? Merci.

L'hon. M. Carr : Monsieur le président, je veux répéter que, selon moi, le document en question est l'un des plus importants documents que la province présentera au gouvernement fédéral. Monsieur le président, nous disons depuis le début que nous sommes d'accord. Nous avons besoin d'un plan pour le carbone au Nouveau-Brunswick, et l'Assemblée législative en a appuyé un. Il s'agit du Plan d'action sur les changements climatiques. Un groupe non partisan et chargé de l'élaboration de politiques, un comité de l'Assemblée, a élaboré le plan, et nous nous servons de ce plan et de nos propositions afin de protéger les gens du Nouveau-Brunswick et, parallèlement, l'environnement du Nouveau-Brunswick. Nous menons des discussions très préalables avec le gouvernement fédéral, entre représentants, pour que le plan soit approuvé. Nous ne voulons pas le mettre en danger en le politisant publiquement. Voilà ce qui est arrivé au dernier gouvernement, Monsieur le président, et celui-ci a courbé l'échine et a permis enfin à Justin Trudeau d'imposer son filet de sécurité fédéral aux gens du Nouveau-Brunswick.

Programmes sociaux

M^{me} Harris : Monsieur le président, c'est la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées dans la province, et, comme nous le savons, Capacité Nouveau-Brunswick organise une activité de grande envergure aujourd'hui, à Moncton, en présence de la ministre fédérale.

La situation doit être un peu gênante pour le gouvernement actuel, qui, comme nous le savons, a agi froidement en éliminant la prestation pour aidant naturel. La prestation aurait apporté un peu de soutien à une personne qui, disons, prenait soin d'un proche handicapé, comme un enfant adulte, mais le gouvernement l'a abolie. Monsieur le président, je vais poser la question suivante au premier ministre : Par souci de faire ce qui s'impose et d'aider réellement les personnes qui ont le plus besoin d'aide, annulerez-vous la décision insensible qui a été prise? Oui ou non?



L'hon. M^{me} Shephard : Monsieur le président, le seul facteur qui puisse assurer la disponibilité de chaque sou que les Libéraux veulent dépenser est la prospérité économique. Les Libéraux n'ont pas assuré cette prospérité. Ils ne l'ont pas assurée. Ils ont mis en place en juin, soit avant les élections, un programme qui aurait coûté plus de 11 millions de dollars. Ont-ils veillé à ce que les fonds qui y étaient destinés soient disponibles? Non. Les Libéraux ont instauré un programme à un moment où le ministère du Développement social faisait état d'un dépassement budgétaire de plus de 20 millions de dollars. Ils ne disposaient pas des fonds nécessaires. Les Libéraux ont agi ainsi, car ils voulaient être réélus. Ils ont agi ainsi, car ils voulaient montrer qu'ils pouvaient tout simplement continuer à dépenser l'argent des contribuables sans égard à la façon dont ils l'obtiendraient. Monsieur le président, j'aimerais aujourd'hui rétablir le programme, mais le fait est que les gens en question ne nous ont pas donné les fonds pour le faire.

Avortement

M^{me} Mitton : Monsieur le président, les récentes attaques contre les droits génésiques aux États-Unis et au Canada mettent en lumière le manque de justice reproductive qui persiste ici, au Nouveau-Brunswick. Plus de 3 000 personnes ont signé une pétition en ligne demandant au gouvernement du Nouveau-Brunswick d'abroger le Règlement 84-20 pris en vertu de la *Loi sur le paiement des services médicaux*. Le règlement enfreint la *Loi canadienne sur la santé*, qui dispose que l'avortement est un acte médicalement nécessaire.

Le gouvernement du Canada a statué, il y a près de 25 ans, que les provinces devaient financer intégralement les cliniques privées dans lesquelles sont accomplis des actes médicalement nécessaires tels que l'avortement. Le Nouveau-Brunswick est la seule province au Canada qui ne finance pas la prestation de services de santé génésique dans les cliniques établies sur son territoire, ce qui est inconstitutionnel.

Le ministre de la Santé supprimera-t-il la restriction énoncée dans l'annexe 2 du Règlement 84-20 de la *Loi sur le paiement des services médicaux* et permettra-t-il aux médecins de fournir des services d'avortement dans leurs cliniques au Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Flemming : Je remercie la députée de la question. J'en prends note. Merci.

M^{me} Mitton : Par l'intermédiaire du président, je remercie le ministre de la réponse. Eh bien, je vais poursuivre en donnant un peu plus de renseignements que le ministre peut prendre en note.

La *Loi canadienne sur la santé* exige que les provinces financent les services de santé génésique et les actes médicalement nécessaires accomplis dans les cliniques, comme Clinic 554, à Fredericton. L'absence de financement de Clinic 554 a une plus grande incidence sur les gens à faible revenu. Nombreux sont ceux qui n'ont pas les moyens de payer les services dont ils ont besoin, mais aucun ne devrait avoir à les payer. Des cliniques communautaires privées offrent aussi aux patients plus de soutien, des soins plus inclusifs et une plus grande protection de la



vie privée. Seuls trois hôpitaux, deux à Moncton et un à Bathurst, procèdent à des avortements chirurgicaux au Nouveau-Brunswick, et, selon Adrian Edgar de Clinic 554, le coût de la prestation de services d'avortement est deux fois plus élevé à l'hôpital qu'aux cliniques communautaires privées.

L'état actuel des choses au Nouveau-Brunswick est inconstitutionnel et injuste. J'allais donc poser la question suivante : Le ministre aurait-il l'obligance de financer les services fournis par des médecins à Clinic 554?

L'hon. M. Flemming : Je remercie la députée de la question. En ce qui concerne les questions de constitutionnalité et de droit, je consulterai ma collègue la procureure générale. Pour le reste, j'accepte les observations et, encore une fois, j'en prends note.

Énergie NB

M. Austin : Monsieur le président, les gens sauront bientôt à combien s'élèvera la hausse de leurs tarifs d'Énergie NB. La proposition d'Énergie NB qui veut que les clients résidentiels paient 2,9 % de plus, tandis que d'autres clients composeront avec des hausses proposées se situant entre 1,7 et 2,5 %, n'est pas juste. Je pose ma question au ministre du Développement de l'énergie et des ressources : Le ministre se soucie-t-il du fait que le plan d'Énergie NB visant à augmenter les tarifs d'électricité de ses clients résidentiels les placera dans une situation encore plus difficile que celle qu'ils connaissent actuellement sur le plan financier?

L'hon. M. Holland : Monsieur le président, c'est pour moi un plaisir de prendre la parole à la Chambre pour répondre à une question. J'ai connu au cours des deux ou trois derniers mois une assez longue période sans aucune question ; j'ai donc hâte de pouvoir répondre aux préoccupations et aux questions qui se rapportent à mon ministère.

Je dirais au député d'en face que j'apprécie certainement la nature de la question et la discussion entourant les abonnés des services d'électricité du Nouveau-Brunswick en ce qui a trait à leur facture d'électricité. En tant que ministre responsable d'Énergie NB, et non pas ministre de la société en tant que tel, il est très important que j'assume la fonction et le rôle de défenseur de la clientèle.

Je pourrais répondre à la question en disant que je suis très content que nous disposions de la Commission de l'énergie et des services publics et très confiant à cet égard. Notre CESP est fondée sur une longue tradition qui oblige les services publics à rendre des comptes et à justifier toute augmentation éventuelle dont elle est saisie. Voilà le système actuel, dans lequel j'ai une très grande confiance. J'ai hâte de recevoir des nouvelles de la commission et de travailler avec Énergie NB aux fins de l'application des recommandations de la Commission de l'énergie et des services publics.

M. Austin : Monsieur le président, j'aimerais poursuivre en posant la question suivante au ministre. Énergie NB a dit qu'elle avait l'intention de présenter une autre demande au titre de



son plan de 100 millions de dollars visant l'installation de compteurs intelligents dans la province, ce qui permettra à Énergie NB de recueillir par voie électronique les données sur la consommation personnelle des clients en temps réel au lieu d'une fois par mois par l'intermédiaire d'un relevé de compteurs. Le ministre dirait-il s'il s'est entretenu avec Énergie NB à propos de ce plan controversé? D'ailleurs, que pense-t-il des compteurs intelligents?

L'hon. M. Holland : Encore une fois, je vous remercie beaucoup de me donner l'occasion de prendre la parole et de répondre à une question. Quand j'ai accepté le poste de ministre responsable d'Énergie NB, j'avais peu d'expérience dans le domaine ; j'ai donc eu l'occasion d'analyser en profondeur les dossiers en question. Cette analyse m'a permis de me renseigner sur divers sujets, dont les compteurs intelligents. Énergie NB met en oeuvre diverses initiatives qui sont très prometteuses. En examinant la question des compteurs intelligents, je vois, pour ma part, des possibilités. Je constate qu'il y a de très, très belles possibilités de cerner les moyens nous permettant d'améliorer l'efficacité de nos maisons et d'utiliser moins d'électricité. En fin de compte, cela étant l'objectif, il s'agit d'un objectif formidable.

Maintenant, pour revenir à la situation relative à la CESP, j'ai eu des échanges avec Énergie NB et j'ai indiqué que, malgré de vaines tentatives par le passé, il incombait à la société, si le cas le justifie, de veiller à préparer un dossier étayé et solide. Encore une fois, j'ai dit que je faisais confiance à la CESP. J'ai hâte que celle-ci ait accompli son travail et j'ai hâte d'entendre les résultats des audiences. Merci.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

La députée de Baie-de-Miramichi—Neguac a des questions supplémentaires.

Programmes sociaux

M^{me} Harris : Merci beaucoup, Monsieur le président. Quand on examine les mesures prises par le gouvernement actuel, on se rend compte qu'il a de l'argent pour engager ses amis hauts placés, qu'il a de l'argent pour créer des caisses noires et qu'il a de l'argent pour publier des annonces pleine page contre les gens qui travaillent pour les personnes les plus vulnérables de notre province. Les parlementaires en question prennent la parole et se réjouissent d'une compression de 108 \$. Quelle honte, quelle honte, quelle honte. Il est triste que le premier ministre et son Cabinet insensible s'inquiètent davantage des intérêts des compagnies pétrolières de l'Ouest que des familles d'enfants ayant un handicap ici au Nouveau-Brunswick.

Haley Flaro, de Capacité Nouveau-Brunswick, a dit, au sujet de la compression insensible, que la situation était très préoccupante et avait manifestement un effet négatif important sur les familles. Ma question pour le premier ministre est la suivante : M^{me} Flaro se trompe-t-elle? Pouvez-vous faire valoir un argument en ce sens? Pouvez-vous sérieusement prendre la parole à la Chambre et dire que le fait d'enlever 108 \$ aux familles les plus vulnérables de la province est la bonne mesure à prendre?



(Exclamations.)

L'hon. M^{me} Shephard : Ma foi, Monsieur le président.

Le président : Je prie la députée de Baie-de-Miramichi—Neguac de se calmer.

(Exclamations.)

Le président : Il en va de même du côté du gouvernement. Je prie les parlementaires du côté du gouvernement de se calmer.

L'hon. M^{me} Shephard : Monsieur le président, nous avons augmenté de 21,5 millions de dollars le budget consacré aux personnes ayant un handicap pour l'exercice financier 2019-2020. Le dernier gouvernement a augmenté d'un milliard de dollars par année la charge fiscale des gens du Nouveau-Brunswick. Je n'aurais jamais pensé qu'il serait difficile d'en prendre une partie pour l'ajouter ici ; pourtant, nous avons augmenté notre budget.

Monsieur le président, les gens en question ont dépensé les fonds. Non seulement ils les ont dépensés pour aujourd'hui, mais ils les ont aussi dépensés pour l'avenir, soit pour un grand nombre d'années à venir. Ils n'ont pas tenu compte des besoins des gens du Nouveau-Brunswick. Pourtant, ils sont disposés à dire simplement ceci : Percevons plus de taxes et impôts, augmentons-les davantage et prélevons-en davantage. Ils n'ont aucune idée, Monsieur le président.

Programme d'action du gouvernement

M. Melanson : Merci, Monsieur le président. Quand j'écoute le gouvernement actuel et que j'observe la façon dont il gouverne et prend des décisions de façon stratégique, il est, à mon avis, assez évident qu'il a adopté une stratégie sous-jacente, afin de chercher à diviser pour mieux régner sur la population du Nouveau-Brunswick. Vous savez, Monsieur le président, il est assez regrettable de constater que le gouvernement fait publier des annonces dans les journaux pour essayer de convaincre les gens du Nouveau-Brunswick de faire pression sur les travailleurs des foyers de soins pour qu'ils acceptent la convention. Les gens du gouvernement se sont tournés vers les tribunaux pour s'opposer au gouvernement fédéral sur la question des changements climatiques, et, malgré tout, ils lui ont remis un plan sur les changements climatiques. Il s'agit de diviser pour mieux régner.

Monsieur le président, les gens du gouvernement divisent aussi pour mieux régner en ce qui concerne les questions linguistiques. Ils disent : Nous respecterons la loi. Le lendemain, ils font tout le contraire. Le premier ministre aurait-il l'obligeance d'agir en tant que premier ministre, d'unifier la population du Nouveau-Brunswick et de faire preuve de cohérence pour que, dans l'avenir, notre province ne soit pas soumise à la stratégie visant à diviser pour mieux régner?



L'hon. M. Higgs : Monsieur le président, c'est un peu fort, n'est-ce pas? La dernière chose dont les gens d'en face aiment tenir compte, ce sont les faits. Ce qui compte avant tout, c'est de pouvoir orchestrer le battage et les émotions ici. Les faits entourant toute la question des négociations avec les foyers de soins... Les travailleurs des foyers de soins sont au courant — bien sûr — du programme que les 33 000 autres employés ont accepté. Ils connaissent les avantages qu'ils peuvent en tirer. Il y a manifestement un autre motif qui est, à mon avis, beaucoup moins évident, Monsieur le président, et notre province ne peut s'investir dans tout cela.

Vous parlez ensuite d'un plan pour le carbone. Nous répondrons aux normes d'émission. Nous avons présenté un plan. Nous ne croyons pas que les gens doivent payer davantage de taxes pour satisfaire à nos normes d'émission. Nous pouvons faire les deux, Monsieur le président. Or, je sais qu'une attention particulière est portée en ce moment à certains domaines, Monsieur le président, mais nous pouvons réussir à faire les deux. Voici pourquoi nous combattons l'idée d'augmenter le fardeau fiscal des gens. C'est parce que tout serait permis, comme des dépenses libérales en contrepartie d'une hausse par-ci et d'une hausse par-là. Voilà ce que font les députés libéraux une fois qu'ils sont au pouvoir : ils ne font que dépenser l'argent sans compter et augmenter les taxes et impôts. Monsieur le président, un plan existe, d'accord. Il comprend les faits.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre. La période des questions est terminée.

